

COMMUNE DE MONTCHABOUD
ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE
CANTON DE OISANS ROMANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTCHABOUD

L'an deux mil vingt-six, le onze février à 18h30,
Le conseil Municipal de Montchaboud dûment convoqué le 04 février 2026
S'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur SOTO Guy, Maire.

Nombres de conseillers en exercice : 8

Présents : 6

Votants : 6

Pour : 6

Contre :

Abstention :

Secrétaire de séance : C. Verollet

Présents : G. Soto, A. Telmon, J.F. Armand, C. Verollet, R. Chabert, F. Gagnaire,

Pouvoir : V. Feltrin donne pouvoir à C. Verollet

Excusés : V. Feltrin, L. Raes

N° 05-2026

**Objet : CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE
SEJOUR ORGANISE PAR LE CCAS DE BRIE ET ANGNONES**

Il est proposé une convention de participation financière entre le CCAS de Brié et Angonnes et le CCAS de Montchaboud pour déterminer le montant pris en charge par la commune de Montchaboud dans le cadre de 2 séjours en 2025 (à Calella en Espagne et à Vic sur Cère) organisés par le CCAS de Brié et Angonnes.

Le CCAS de Montchaboud s'engage à verser :

- La somme de 50 € par participant de sa commune (la somme sera directement réglé aux participants sur facture acquittée)
- La somme de 125.10 € au CCAS de Brié et Angonnes correspondant aux frais de l'accompagnateur.

Après délibération, le conseil Municipal

Approuve la convention de participation financière aux frais de séjour organisé par le CCAS de Brié et Angonnes pour un montant de 125.10 €

Autorise Mr Le Maire à signer la dite-convention

Accepte de verser 50 € pour chaque participant

Le Maire,

